



LA FRANÇAISE

La Française Carbon Impact 2026 - Action R - FR0013431186

un compartiment de l'OPCVM LA FRANÇAISE

Cette SICAV est gérée par La Française Asset Management, société du Groupe La Française

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le fonds, de classification "Obligations et autres titres de créances internationaux", a pour objectif d'obtenir, sur la période de placement recommandée de 7 ans à compter de la date de création du fonds jusqu'au 31 décembre 2026, une performance nette de frais supérieure à celle des obligations à échéance 2026 émises par l'Etat français et libellées en EUR en investissant dans un portefeuille d'émetteurs filtré préalablement selon des critères ESG et analysés sous l'angle de leur compatibilité avec la transition énergétique selon une méthodologie définie par la société de gestion. Le fonds s'engage à avoir une moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille par euro investis (scopes 1 et 2) au moins 50% inférieure à celle d'un univers d'investissement comparable que serait le composite 30% Bloomberg Barclays Global aggregate Corporate Index 70%ICE BofAML BB-B Global High Yield Index. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion du fonds tient compte de l'estimation du risque de défaut ou de dégradation de la notation d'un ou plusieurs émetteurs présents en portefeuille, du coût de la couverture du change et des frais de gestion de la société de gestion.

Indicateur de référence : l'OPC n'a pas d'indicateur de référence. Il est géré activement et de manière discrétionnaire.

L'univers d'investissement initial de l'OPC est construit à partir d'un portefeuille d'obligations d'émetteurs privés (« Investment grade » et « High Yield ») et/ou semi publics (hors emprunt d'Etat ou des émissions explicitement garanties par un Etat) et analysé selon des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Pour cela, la société de gestion a recours au centre de recherche « La Française Sustainable Investment Research » de l'entité « La Française Group UK Limited » spécialisée dans les critères d'investissement responsable. L'OPC pourra investir dans des titres dont la maturité peut aller jusqu'au 31 décembre 2027, soit un an au plus par rapport à l'échéance du fonds. Cependant, la maturité moyenne du portefeuille n'excédera pas le 31 décembre 2026. La stratégie ne se limite pas à du portage d'obligations, la société de gestion pourra procéder à des transactions d'achat et de vente, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut à terme d'un des émetteurs en portefeuille.

Etape 1 : Filtrages quantitatifs – Approche en sélectivité : le processus de notation ESG est structuré en 5 étapes détaillées dans le prospectus. A la fin du processus, chaque émetteur se voit attribuer un score de 0 (le pire) à 10 (le meilleur). Ce score est le reflet des opportunités d'investissement ou a contrario des risques extra-financiers. Sont écartés les 20% des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial. L'ensemble de ces émetteurs exclus représentent la liste d'exclusion ESG.

Etape 2 : Analyses carbone et financière : une analyse de la qualité de crédit des émetteurs est effectuée. Puis, une analyse "carbone" est réalisée sur des critères d'analyse liés au changement climatique. Ces critères existent à différents niveaux comme la performance historique des émissions carbone, la gouvernance et gestion des risques climatiques et la stratégie mise en œuvre par l'entreprise pour participer à la transition. Un score "carbon impact" est

attribué à l'issue de cette analyse. Pour les émetteurs du secteur financier à faible intensité carbone, une analyse qualitative est réalisée en sus du score attribué. Pour les secteurs à très haute intensité carbone, une analyse qualitative de la performance carbone future de l'entreprise est réalisée en sus du score attribué. Il s'agit d'un calcul de « trajectoire » des émissions carbonées que nous confrontons aux trajectoires de décarbonation sectorielles. Lors de cette analyse qualitative, les analystes ESG et l'équipe de gestion vont estimer la capacité d'une entreprise à remplir ses objectifs de décarbonation face aux investissements actuels, à la performance passée et à la transformation de leur portefeuille de produits vendus. Les entreprises sont ensuite qualifiées, selon la méthodologie de la société de gestion soumise aux imitations précisées ci-dessus, en : i) bas carbone, ii) en transition selon la trajectoire de décarbonation sectorielle, iii) en transition mais ambitions requises et iv) retardataires selon le score attribué. L'OPC pourra également investir dans des obligations vertes pour lesquelles l'impact des projets environnementaux financés est mesurable respectant les quatre grands principes clés des « Green Bond Principles ».

Etape 3 : Mesure de l'empreinte carbone : l'objectif de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille d'au moins 50% par rapport à l'indicateur de référence carbone. La limite à cette méthodologie porte notamment sur la qualité des informations collectées par l'Equipe de Recherche et la transparence des différents émetteurs. L'OPC peut investir jusqu'à 10% de son actif dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger et/ou dans des parts ou actions d'OPC et/ou de fonds d'investissement répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier. Ils seront utilisés pour gérer la trésorerie. L'OPC peut intervenir sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré : futures, swaps, change à terme. Chaque instrument répond à des stratégies de couverture ou d'exposition visant à (i) assurer la couverture générale du portefeuille ou de certaines classes d'actifs détenues en portefeuille aux risques de marché, (ii) reconstituer de façon synthétique des actifs particuliers ou (iii) augmenter l'exposition du fonds à certains risques de marché. L'OPC pourra avoir recours à des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres pour (i) assurer le placement des liquidités disponibles (prise en pension) ou (ii) optimiser le rendement du portefeuille (prêt de titres).

Durée de placement recommandée : Jusqu'au 31 décembre 2026. Les souscripteurs sont informés que leur principal intérêt est de conserver leur investissement jusqu'au 31 décembre 2026 afin de pouvoir bénéficier dans les meilleures conditions du rendement actuariel proposé par le fonds.

Modalités de rachat : les rachats sont centralisés chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jour ouvré).

Le fonds sera fermé à la souscription le 31 décembre 2023 après 11 heures. A compter de cette date, seules les souscriptions précédées d'un rachat effectué le même jour pour un même nombre de parts, sur la même valeur liquidative et par un même porteur pourront être transmises.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Explications textuelles de l'indicateur de risque et de ses principales limites :

La catégorie de risque 4 reflète les investissements du fonds dans des produits de taux du secteur public émis ou garantis par des Etats membres de l'OCDE ainsi que dans des titres de dette privée répondant à des critères de notation minimale, gérés dans le respect d'une fourchette de sensibilité de [0 ; 8]. Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et est

susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Ce fonds ne bénéficie pas de garantie en capital.

Risques importants pour la SICAV non pris en compte dans cet indicateur :

Risque d'investissement ESG : Le fonds utilise des critères ESG et peut être moins performant que le marché en général, ou d'autres fonds qui n'utilisent pas de critères ESG lors de la sélection des investissements.

Risque de crédit : Il s'agit de risques pouvant résulter de la dégradation de signature d'un émetteur de titres de créances ou du défaut d'un émetteur ou des investissements du fonds dans des titres high yield. Lorsqu'un émetteur subit une dégradation de signature, la valeur de ses actifs baisse. Par conséquent, cela peut faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Risque de liquidité : Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échange sont faibles, ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs. Cela pourra faire baisser la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SICAV y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée	3,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

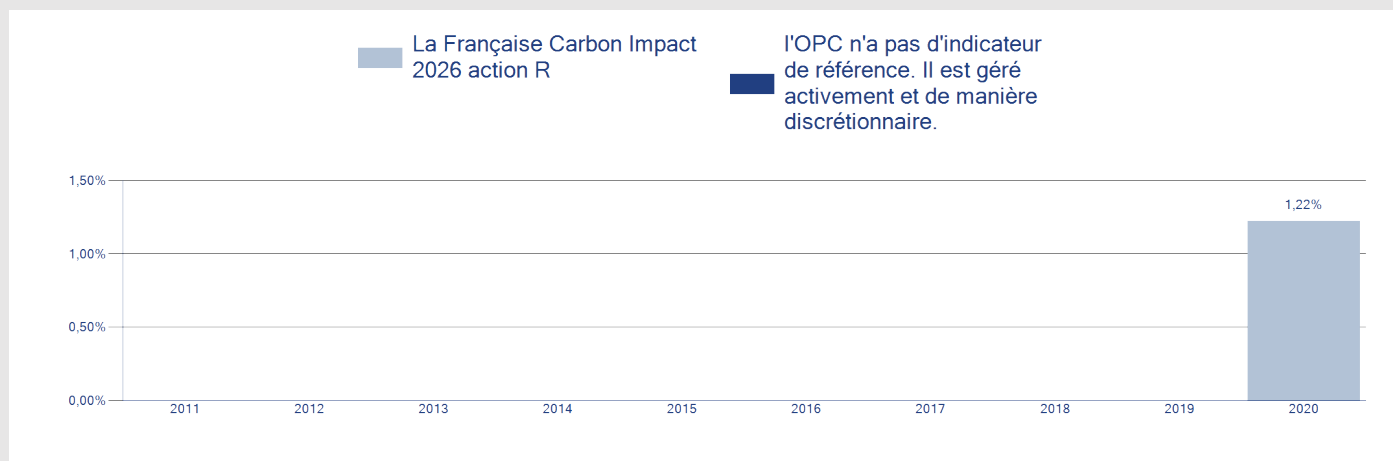
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
Frais courants	1,57 % (*)

(*) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos le 30/06/2020 et peut varier d'un exercice à l'autre.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de surperformance	Néant

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 59 et 60 du prospectus de cette SICAV, disponible sur le site internet www.la-francaise.com. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par la SICAV lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



SICAV créée le : 12/11/2018

Performance calculée en EUR

La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services

Derniers prospectus, rapport annuel et document d'information périodique des parts Action R, Action S, Action TD, Action D USD H, Action C, Action TC, Action IC USD H, Action R USD H, Action I, Action I D, Action D : disponible gratuitement sur le site <http://www.la-francaise.com> ou en contactant La Française Asset Management au tél. 33 (0)1 44 56 10 00 ou par e-mail : contact-valeursmobilières@la-francaise.com ou par courrier : 128 boulevard Raspail 75006 Paris

Valeur liquidative et autres informations pratiques : locaux de la société de gestion et/ou www.la-francaise.com

Autres catégories de parts : Action S, Action TD, Action D USD H, Action C, Action TC, Action IC USD H, Action R USD H, Action I, Action I D, Action D

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de la SICAV.

Le fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique « U.S. Person » (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.la-francaise.com et/ou dans le prospectus).

Politique de rémunération : la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer la rémunération variable et les avantages, est disponible sur le site internet : <https://www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires/>. Un exemplaire papier est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

La responsabilité de La Française Asset Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Cette SICAV est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

La Française Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/03/2021